



## Qualéduc

### Fiches repères pour les établissements scolaires de la voie professionnelle

## Présentation

Fondée sur la pratique du diagnostic partagé, la méthodologie d'auto-évaluation Qualéduc nourrit les dynamiques collectives d'amélioration continue. Développés depuis 2011 dans les établissements de la voie professionnelle, les outils et ressources Qualéduc peuvent être utilisés pour tout projet lié au pilotage, aux pratiques pédagogiques ou à la place de l'établissement dans son environnement économique et social.

Ils accompagnent ainsi les transformations de l'appareil de formation professionnelle de l'éducation nationale, tant pour faciliter l'intégration de nouveaux dispositifs que pour évaluer la mise en œuvre des actions, par exemple dans le cadre de la réforme des lycées professionnels.

La démarche Qualéduc contribue par ailleurs à l'attribution de labels (Lycée des Métiers, Campus des métiers et des qualifications, Éduform, E3D...) et à l'autoévaluation des établissements.

La collection « Fiches repères pour les établissements scolaires de la voie professionnelle » rassemble toutes les fiches produites à destination des lycées professionnels et lycées polyvalents.

Elle est constituée de ressources proposées par des contributeurs académiques ou nationaux et remplace le guide Qualéduc 2020, dont elle reprend l'intégralité des fiches, mises à jour, enrichies des dernières contributions liées à la réforme du lycée professionnel et réorganisées autour de deux grandes catégories d'actions :

- enseignement et pédagogie dans l'établissement ;
- pilotage et vie de l'établissement.

Certaines de ces ressources sont spécifiques à l'action des établissements ; d'autres proposent des questionnaires pensés pour être utilisés à l'interne de l'établissement mais concernent des domaines d'action dans lesquels il ne constitue qu'un acteur parmi d'autres ; c'est le cas par exemple du développement de l'offre de formation par apprentissage ou de formation professionnelle continue. Dans ce cas, une attention particulière a été apportée au périmètre de responsabilité de l'établissement scolaire, avec des renvois aux ressources Qualéduc qui peuvent exister à l'intention d'autres acteurs et dont l'utilisation peut être complémentaire.

Cette collection de fiches est accessible à partir de [la page Qualéduc du site internet Eduscol](#), qui regroupe toutes les ressources méthodologiques et thématiques Qualéduc. Elle continuera à être enrichie régulièrement.

Placé auprès de chaque rectorat d'académie ou région académique, le référent Qualéduc propose son expertise aux établissements afin qu'ils s'approprient cette démarche. La production et la diffusion des ressources Qualéduc sont pilotées par le bureau des lycées professionnels, de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue de la direction générale des établissements scolaires (Dgesco A2-2).

Ont contribué à l'élaboration des fiches-repères de cette collection entre 2017 et 2025 :

- Les référents Qualéduc des académies de :
  - Amiens – Aix-Marseille – Besançon – Caen – Clermont-Ferrand – Créteil – Dijon ;
  - Grenoble – Limoges – Nantes – Nancy-Metz – Orléans-Tours – Poitiers – Rouen – Toulouse.
- Les bureaux de la Dgesco et de la Dreic :
  - Dgesco A2-1 – Bureau partenariats « éducation-économie » et campus
  - Dgesco A2-3 – Bureau des diplômes professionnels
  - Dgesco C – Haute-fonctionnaire au développement durable
  - Dgesco C1-1 – Bureau de l'éducation à la citoyenneté
  - Dgesco C1-3 – Bureau de l'orientation et de la lutte contre le décrochage scolaire
  - Dgesco C2-1 – Bureau de l'école inclusive
  - Dreic B-1 – Département de l'Union européenne et des organisations multilatérales
- L'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche.